



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2025

CONVOCATION

Date : 24/11/2025

Envoi le : 01/12/2025

Publication le : 01/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 décembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

Nombre de conseillers	12
En exercice :	28
Présents :	22
Absents :	06
Pouvoirs :	04
Votants :	26

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLÉ, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND

Conseillers municipaux

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSFAUD.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Madame /
Messieurs /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE. Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

ଶବ୍ଦବିଜ୍ଞାନରେ

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

5 *S²LOW*

ID : 037-213701394-20251209-DEL 09122025 09-AR

DEL N°09-12-2025/09 TARIFS PUBLICS 2026

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il y a lieu pour le Conseil Municipal de procéder au vote des différents tarifs publics.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les différents tarifs publics pour l'année 2026, annexés à la présente délibération.

PRÉCISE que :

- Les tarifs 2025/2026 des services du Pôle Enfance Jeunesse ont été votés par délibération en date du 08 juillet 2025 et s'appliquent du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.
- Les tarifs de la pause méridienne et de la restauration collective 2025/2026 ont été votés par délibération en date du 08 juillet 2025 et s'appliquent du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.
- Les tarifs concernant la saison culturelle 2025/2026 ont été votés par délibération en date du 08 juillet 2025 et s'appliquent pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 août 2026.
- Les tarifs 2025 concernant la boutique éphémère ont été votés par délibération en date du 1^{er} avril 2025

De fait, ces quatre tarifs feront l'objet d'une nouvelle délibération courant du 1^{er} semestre 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **16 DEC 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **16 DEC 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le **S2LO**
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_09-AR